

Direction Voirie et Déplacements

Affaire suivie par : Dominique GAUTHEY

N/Réf : VI/DG/CS/50223

Objet : déneigement impasse Charles Fourier

Toute la correspondance doit être adressée
impersonnellement à M. le Maire.

VIVRE AUX CHAPRAIS

A l'attention de Monsieur GOUDOT

28 D RUE DE LA ROTONDE

25000 BESANCON

Besançon, le 03 FEV. 2011

Monsieur le Président,

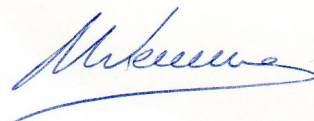
J'ai bien reçu votre courrier du 13 janvier dernier, lequel a retenu toute mon attention.

Je vous confirme que l'impasse Charles Fourier est bien prise en compte dans les plans de déneigement de la commune.

Toutefois, compte tenu du faible trafic de cette voie, son déneigement ne fait pas partie des axes prioritaires. C'est pourquoi il est possible que celui-ci soit effectué après que les rues les plus importantes du quartier aient été dégagées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjointe au Maire Déléguée à la
Voirie et aux Déplacements Urbains



Nicole WEINMAN.